

Celui qui affirme que les Tarawih sont une Sunna ment, ou ne maîtrise pas le sujet.

- Le mot **Tarawih** est **postérieur au prophète**. En effet, ce mot qui n'existe ni dans le Coran ni dans la Sunna, a vu le jour bien des années après la mort du prophète, au plus tôt, vers la fin du califat de Omar ibn Khattab. **Comment une pratique, que le prophète n'a jamais connue et dont il n'a jamais entendue parler peut être qualifiée de Sunna ?**

Le verset suivant illustre parfaitement l'exemple en ce sens : « *Ô gens du Livre, pourquoi disputez-vous au sujet d'Abraham, **alors que la Thora et l'Évangile ne sont descendus qu'après lui ? Ne raisonnez-vous donc pas ?** » (3/65).*

- Le prophète n'a **jamais accompli de sa vie les Tarawih**. Et ce, bien qu'il ait vécu plusieurs années après la tentative des compagnons, de prier avec lui. Il n'a pourtant jamais accompli cette prière, durant aucun des mois de Ramadan. Ni avant ni après ladite tentative. Il n'a donc pu, légiférer sur cette prière. Par conséquent, **personne d'autre n'a le droit de le faire après lui**.
- Une Sunna ne peut, **de quelque manière que ce soit, être modifiée**. Dès lors que l'on **ajoute, retranche ou modifie une Sunna, ce n'est donc plus la Sunna du prophète**. S'appuyer sur des textes, selon lesquels le prophète **aurait prié ou aurait approuvé de manière tout à fait exceptionnelle ou irrégulière**, telle ou telle pratique ne suffit pas pour en faire une Sunna.
- Le prophète a **clairement et formellement interdit** de se rendre à la mosquée pour prier en groupe durant et en dehors du mois de Ramadan, lorsqu'il a dit : ***«Priez donc dans vos maisons ! Car la meilleure des prières est celle que l'on fait chez soi, sauf pour ce qui est des prières obligatoires »***.

En raison de son **authenticité, son contexte, son contenu, sa chronologie et sa mise en application, ce hadith fait autorité sur l'ensemble des textes sur la question.**

La totalité des savants affirment que le prophète **a veillé tous les mois du Ramadan uniquement chez lui**. Mais on nous affirme aussi, que **les Tarawih sont une... Sunna !** Si l'on admet que le prophète **a veillé exclusivement chez lui, comment peut-on alors considérer que les Tarawih, (veillées à la mosquée) sont une Sunna ?** La Sunna imposerait alors **de veiller chez soi**, puisque la Sunna consiste **à imiter le prophète !** Cependant, **on nous demande de ne pas veiller chez soi, comme l'a fait le prophète, mais de veiller à la mosquée, comme le prophète ne l'avait jamais fait !**

En somme, on nous incite à faire l'exact contraire de la Sunna !

Moi, Maâmar Metmati, persiste et signe, que celui qui affirme que les Tarawih sont une Sunna, ment ou ne connaît pas le sujet. Dans les deux cas, il se rend coupable et alimente une innovation blâmable en appelant à la désobéissance au prophète Mohammed ﷺ